



2022

UNE

NOUVELLE

DONNE POUR

MIEUX VOIR DE LOIN COMME DE PRÈS

2017

# Une nouvelle donne pour voir plus loin

## Plus qu'une proposition, un devoir

« *La possession du meilleur état de santé qu'il est capable d'atteindre constitue l'un des droits fondamentaux de tout être humain* », selon la constitution de l'OMS. Ainsi les experts mondiaux de la santé ont défini ce qu'il en était de l'accès aux soins. S'il n'est pas question ici de se prononcer sur le système de soins en sa globalité, ce droit universel, qui semblait imprescriptible, fait débat. Où en sont nos yeux ?

40% des Français déclarent renoncer à leurs soins optiques, pour des raisons qu'ils déclarent budgétaires. De plus, le délai moyen d'attente pour se faire prescrire des lunettes par un ophtalmologiste est de 100 jours, voire même d'un an dans certaines régions. Or, la vue reste la 1<sup>ère</sup> préoccupation quotidienne en matière de santé des Français (baromètre 2016 ASNAV). De même, malgré le bruit incessant des informations, trop peu de voix s'élèvent pour informer nos concitoyens face aux dangers que leurs yeux, ou ceux de leurs enfants, encourent chaque jour. Le fait est qu'aujourd'hui nous n'y sommes pas, et nous en sommes même très loin.

Certes, différentes politiques de santé publique se sont succédées ces dernières années, avec toujours ou presque le même objectif de l'égalité de toutes et de tous dans l'accès au bien-être : ce qui est louable. Mais force est de constater que le plafonnement du renouvellement qui s'est accompagné de fait d'une baisse des remboursements pour beaucoup, a créé une réelle frustration chez les Français. Par ailleurs, le verrouillage du numerus clausus des ophtalmologistes, l'absence de dépistage des pathologies optiques les plus sévères lors de l'examen de conduite et le phénomène de montée en puissance de la dégénérescence de la rétine complètent cet état des lieux préoccupant. Autant de réformes incohérentes qui jalonnent notre parcours de santé, et sont trop rarement dans la bonne direction.

Jeter la première pierre est toujours facile. En effet, réformer le système santé Français marqué par son atypisme, la montée en puissance des acteurs d'influence du secteur et le contexte économique de crise ne rend pas cet objectif aisé.

Pandémie de myopie chez les ados, omniprésence des écrans favorisant la dégénérescence de la rétine, vieillissement de la population, et tant d'autres défis nous attendent. A nouveaux défis, nouvelles méthodes ; la politique des vieux pots a eu ses chances et a échoué, il est temps de rebattre les cartes en faisant entrer en jeu de nouveaux acteurs pour replacer la vue des Français au cœur des préoccupations.

Cette lettre ouverte se destine à aiguiller qui voudra y voir plus clair, prendre du recul sur la situation dans laquelle nous nous trouvons, et proposer des réformes pertinentes, avec toujours en ligne de mire le bien-être des Françaises et des Français. Faisons table-rase des erreurs du passé et bâtissons ensemble une « nouvelle donne pour voir plus loin ».

### I- **Un fort besoin de prévention pour une prise de conscience collective**

Sensibiliser et responsabiliser les Français sur le bien voir est un impératif à ne pas négliger car un impact sociétal en découle.

Il s'agit d'un enjeu de santé publique que les candidats ont bien compris ; tous veulent faire de la prévention le fil rouge de la santé Française : fixation d'objectifs nationaux pour E. Macron à l'exemple de « génération sans tabac » ou encore amélioration de la prévention pour F. Fillon. Il est urgent d'agir

dans ce sens, les sujets de santé visuelle sur lesquels les Français doivent être sensibilisés étant toujours plus nombreux.

Quatre grandes périodes cruciales de la vie sont structurantes pour la prévention, les 4A : petite enfance & Adolescence, Age de conduite, Age de la maturité en milieu professionnel et grand Age. Chacune demande une prévention adaptée.

#### **a. La prévention tout au long de la vie**

Autrefois, les risques visuels étaient plus traumatiques qu'aujourd'hui à l'image des cheminots et des mineurs touchés par une escarille de charbon. De nos jours, ces risques sont plus diffus et concernent le plus grand nombre car ils sont liés à l'usage chronique des écrans, à la hausse de l'espérance de vie, au recul de l'âge de la retraite... Conduite, UV, écrans, travail, tout au long de leur vie les yeux des Français sont soumis à de rudes épreuves. Il est urgent d'alerter sur les comportements à risque lorsqu'on sait par exemple, qu'un quart de la population européenne est touchée par la myopie et qu'une étude australienne parue dans la revue *Ophthalmology* annonce que 50% de la population mondiale pourrait être myope en 2050. Une véritable pandémie qui peut être freinée grâce la prévention.

A l'âge de conduite, une vision mal ou non corrigée est un fléau qui entraîne de nombreux dangers. Alors que 90% des informations nécessaires à la conduite passent par la vue, encore trop peu de Français, notamment chez les jeunes, font tester leur vision avant de prendre la route. L'ASNAV estime que huit millions d'automobilistes ont une vue non ou mal corrigée ! Huit millions de dangers sur la route, dont les répercussions peuvent être dramatiques.

Tout aussi préoccupant et demandant une sensibilisation de toute urgence, la place qu'occupent les écrans dans notre quotidien. Smartphones, télévisions, ordinateurs, consoles, les yeux sont constamment en alerte. Une récente étude européenne rapporte que 50% des ados sont touchés par la myopie, un chiffre en constante augmentation depuis 2012. Il s'agit donc d'acculturer ces populations sur ses risques potentiels.

Conjonctivites et kératites chroniques, cataracte ou DMLA précoce... tout comme la lumière bleue, les rayons solaires constituent également un risque tangible pour la santé visuelle. Leurs conséquences à long terme sont alarmantes, d'autant plus chez l'enfant dont les yeux sont encore plus fragiles. Une fois de plus, la sensibilisation est une nécessité.

Enfin, en milieu professionnel la vue est sollicitée tout au long de la journée, et une vue mal corrigée ou mal suivie représente un impact économique lourd pour l'entreprise en terme de productivité. Avec la hausse du nombre d'actifs de plus de 50 ans, la santé visuelle au travail devient un enjeu incontournable pour les entreprises et pour les pouvoirs publics qui doivent nécessairement intégrer cette problématique.

#### **b. Une prévention adaptée au grand âge, un pré-scandale sanitaire en prévision**

De graves troubles de la vision peuvent apparaître avec le grand âge. Moins connue mais tout aussi néfaste, la DMLA (Dégénérescence Maculaire Liée à l'Age) concerne environ 12% des 65 à 75 ans. Or, plus cette population progresse en âge, plus ces personnes se retrouvent marginalisées avec un risque important d'accidents. C'est également une situation humiliante pour les personnes concernées et contraignante pour l'entourage familial. En situation de grande précarité morale, cette population en danger est certainement la plus touchée et la plus délaissée comme nous avons pu tristement le constater dernièrement avec la résidence Saint-Louis... Un pré-sandale sanitaire et des millions de Français sont concernés.

Il est important et urgent de sensibiliser sur la nécessité de suivi régulier de la vue, afin que ces pathologies soient prises en charge à temps et que soient évitées les conséquences désastreuses qui souvent les accompagnent (isolement, mises en situation à risques...). Pour ceux qui souffrent de ces pathologies, il est crucial de porter à leur connaissance tous les professionnels qui vont les accompagner dans le maintien de leur autonomie : opticien, psychologue, ergothérapeute, posturologue, auxiliaire de vie, instructeur en locomotion...

### **c. Une prévention adaptée aux jeunes, 50% des ados européens devenus myopes**

Les yeux des plus jeunes sont les plus fragiles, aussi doivent-ils être au cœur des préoccupations dans la prévention pour la santé visuelle. J.-L. Mélenchon en a fait un enjeu de campagne et souhaite prévenir et éduquer dès le plus jeune âge en renforçant la médecine scolaire et les centres de PMI (Protection Maternelle et Infantile). Plus tôt la prévention est réalisée, plus les risques sont anticipés.

Dès l'âge d'un an, un enfant peut être affecté par des troubles visuels. La consultation d'un ophtalmologiste et le suivi d'un opticien permettent de déceler tous types de problèmes et d'éviter des situations irréversibles qui sont évitables avec un suivi comme celle de l'amblyopie, un défaut d'usage d'un œil qui touche environ 40 000 enfants. De la même manière, trop peu de parents savent que les écrans sont dangereux pour les enfants de moins de 3 ans, dont l'exposition maximale recommandée est de 15 à 20 minutes ! Enfin, à un an, 90% des UVA et 50 % des UVB atteignent le cristallin de l'enfant. Il est impératif de sensibiliser les parents à ces dangers pour les yeux des enfants et aux réflexes préventifs (heures d'exposition, port de lunettes adaptées) à acquérir pour en limiter les conséquences néfastes.

Chez les adolescents, la myopie est en forte augmentation, notamment à cause des heures passées devant les écrans et donc de l'extrême mobilisation de la vision de près : en moyenne, 9 heures par jour pour les 16-24 ans. Lorsque l'on ajoute cela aux dangers de la lumière bleue, suspectée de favoriser l'apparition de DMLA précoces et de problèmes cognitifs, il devient impératif de prévenir sur les conséquences de ces comportements à risque pour la santé visuelle des jeunes.

#### **Une nouvelle donne pour voir plus loin Pour la prévention visuelle, Atol propose :**

- La mise en place de campagnes de prévention à grande échelle, à l'image de ce que l'on peut voir pour le tabac ou l'alcool au volant, pour une prise de conscience collective des dangers pour la santé visuelle des comportements à risque, notamment :
  - o La vue au volant
  - o La vue devant les écrans : dangers de l'usage chronique des écrans
  - o La vue au soleil
  - o La basse vision : des pathologies sévères de la basse vision DMLA, glaucome, cataracte
- Un contrôle régulier et obligatoire de la vue via la médecine scolaire et du travail
- Une information sur la malvoyance et les professionnels dédiés à l'accompagnement pour le maintien de l'autonomie

## **II- Les professionnels de santé visuelle, des experts (trop) rares ?**

L'accès aux équipements optiques est une première priorité qui doit amener à repenser la répartition du coût de l'équipement optique. Mais avoir les moyens d'acquérir l'équipement optique adéquat n'est

pas suffisant, encore faut-il pouvoir informer, sensibiliser le grand public mais aussi dépister, diagnostiquer et suivre l'évolution de ses déficiences visuelles dans les délais requis.

La plupart des candidats à l'élection présidentielle a bien compris l'enjeu de garantir une plus grande proximité avec les différents professionnels de santé. La multiplication des maisons de santé est ainsi une mesure qui réunit F. Fillon, E. Macron et B. Hamon. Le nombre d'ophtalmologistes est trop faible, il faut donc pallier ce manque pour améliorer le parcours de santé visuelle des Français en repensant la répartition des prérogatives entre professionnels de la vue.

#### **a. Un constat sans appel : les ophtalmologistes (presque) rayés de la carte**

Alors que trois-quarts des Françaises et des Français souffrent de problèmes visuels, le nombre d'ophtalmologistes continue à baisser. Les conséquences sont aussi évidentes que désastreuses. Ainsi, entre une prise de rendez-vous et la rencontre avec l'ophtalmologiste, 110 jours s'écoulent en moyenne, voire jusqu'à un an dans les Hauts de France. Dans un tel contexte, il relève de l'impossible de rencontrer un médecin ophtalmologiste en cas d'urgence ou lorsque ces rendez-vous sont les plus essentiels, par exemple pour anticiper une rentrée scolaire.

Or un suivi régulier de la vue est indispensable, notamment pour les enfants dont la vue n'est pas stabilisée. Les répercussions d'une déficience visuelle non dépistée ou mal corrigée sur le parcours scolaire sont importantes : un problème visuel non pris en charge multiplie par trois les risques de redoublement. Les seniors sont aussi particulièrement vulnérables, à un âge où les problèmes de vue mal diagnostiqués conduisent vite à l'isolement, à la multiplication des accidents, voire à la dépression. Il apparaît donc urgent de favoriser l'accès aux professionnels de la vision pour ces populations particulièrement exposées qui requièrent un suivi très régulier.

Il n'est pas compréhensible que les ophtalmologistes soient dépassés par leur patientèle alors que l'on continue à retreindre leur nombre. Selon le SNOF, un ophtalmologiste sur deux en moyenne ne sera pas remplacé à son départ en retraite. Par ailleurs, les efforts entrepris pour développer le nombre de praticiens ne seront visibles que sur le long terme d'ici une dizaine d'années. Qu'en est-il à court terme ?

#### **b. Repenser la coopération entre les différents professionnels de santé visuelle : l'opticien, expert de proximité**

Une action à plus court terme doit être envisagée. Il est temps de développer des synergies entre ophtalmologistes et opticiens pour faciliter le parcours de santé visuelle des Françaises et des Français. Parmi les différents corps de professionnels de la vision, les opticiens sont les plus à même de pouvoir assurer la place d'experts de proximité. L'opticien est le professionnel de santé géographiquement le plus proche des Français. Plus de 12 000 magasins de ventes d'optique sont recensés à ce jour et assurent déjà un maillage efficace du territoire. Le réseau est déjà constitué et opérant, les professionnels de l'optique étant formés à la réfraction et à la connaissance des capacités visuelles. Il est donc pertinent d'imaginer un renforcement du rôle de l'opticien dans le parcours de santé visuelle des Français. Dans un contexte de désertification de plus en plus problématique, les opticiens pourraient devenir le point d'entrée d'un parcours de santé visuelle efficace, pour les actes courants.

C'est une solution déjà partiellement explorée depuis 10 ans, et avec un succès certain, depuis qu'ils se sont vus confier la capacité d'adapter les ordonnances des ophtalmologistes. Une avancée concluante puisqu'aucune dérive n'a été remontée à la Haute Autorité de Santé, et que les consommateurs en sont sortis gagnants. Mais il est temps d'aller encore plus loin. Déjà formé à la réfraction, les opticiens pourraient se voir confier de nouvelles prérogatives en partenariat avec les Agences Régionales de Santé pour leur permettre d'exercer un meilleur suivi des populations les plus

sensibles. En assurant les pré-dépistages courants des problèmes de vue chez les enfants, les ados, les actifs et les personnes d'un grand âge, les opticiens désengorgeront les carnets de rendez-vous des ophtalmologistes tout en garantissant le suivi régulier de la vue, indispensable à une santé visuelle optimale.

Une coopération entre les différents corps de métier pourrait être construite en créant des réseaux de soins pluridisciplinaires par exemple pour les personnes du grand âge dans lesquels interviendraient tous les acteurs de la filière visuelle, les auxiliaires de vie, les psychologues, les rééducateurs fonctionnels de la vue, etc. Outre accorder à chaque patient un suivi rigoureux, c'est aussi une manière d'enrayer le cercle vicieux causé par les pathologies des yeux : isolement, dépressions, accidents... et donc de répondre à un véritable enjeu sociétal, à l'heure où plus de deux millions de personnes sont déjà touchées par la DMLA.

### **c. Formation des opticiens : voir plus loin**

La formation des opticiens doit s'adapter à la place d'expert visuel de proximité qu'ils incarnent déjà *de facto* et qu'ils seraient amenés à occuper de plus en plus. De deux ans aujourd'hui, il est nécessaire de s'aligner sur le système LMD en repensant cette formation sur trois ans pour une montée en compétence de l'opticien diplômé, et en conforter sa place de professionnel de la vision.

La formation continue des opticiens est aussi un enjeu majeur pour la santé visuelle : les avancées scientifiques, technologiques comme médicales sont incessantes, ceux-ci doivent pouvoir en prendre connaissance régulièrement. Les opticiens qui le souhaitent doivent pouvoir se spécialiser et accéder à des formations complémentaires diplômantes et reconnues de nature universitaire pour avoir toutes les cartes en main et répondre toujours mieux aux besoins des porteurs de lunettes.

**Une nouvelle donne pour voir plus loin**  
**Pour un meilleur accès aux professionnels de la vision,**  
**Atol défend :**

- Le renforcement des actes courants de pré-dépistages visuels autorisés pour les opticiens
- La refonte de la formation initiale des opticiens en l'alignant sur le système LMD
- La montée en compétence des opticiens en développant et valorisant les possibilités de formation continue
- La création de réseaux de soins pluridisciplinaires pour le grand âge

### **III- Le pouvoir d'achat santé, ça s'apprend**

Comme les médias et les politiques aiment à le répéter, les lunettes sont considérées comme trop onéreuses. Ce qu'ils oublient – à dessein ? – de mentionner, c'est que le prix est juste pour ce que l'on en attend. Pour notre vue, la qualité n'est pas un luxe mais un impératif. Or, 80% des informations arrivant au cerveau proviennent de notre vue, 90% au volant. Donc si la qualité a un coût, celui-ci ne doit pas être perçu comme un poids. Il s'agit de miser sur un cercle vertueux de santé et d'industrie, de bien-être et d'emplois, tant pour nos concitoyens, que pour les entreprises et pour la France. Nous parlons ici d'industrie, de productivité, et au niveau de l'individu d'une ouverture au monde et à l'Autre. Baisser artificiellement le prix des équipements optiques est un leurre qui ne peut mener qu'au piège du low-cost et à une perte généralisée de valeur dans le bien-être, dans l'emploi, dans le savoir-faire. Les observations de terrain affirment qu'ils sont prêts à mettre le prix nécessaire pour acquérir

l'équipement le plus adapté. A l'instar de nos voisins, experts en automobile ou en horlogerie, la question n'est pas de baisser les prix mais bien de donner à chacun l'opportunité de s'équiper correctement. La politique de l'offre a ses limites et nous les avons atteintes, il est grand temps de donner aux Françaises et aux Français les moyens de porter des équipements optiques de qualité plutôt que de vouloir les orienter vers de simples binocles de premier prix, en provenance directe d'Asie.

#### **a. Les entreprises, vers d'autres moyens de mutualisations des sources de financement**

Le financement des équipements optiques est une problématique reconnue par les différents candidats à l'élection présidentielle. Alors que certains proposent une prise en compte à 100% de ces dépenses par la Sécurité Sociale et les OCAM, à l'instar d'E. Macron, de J.-L. Mélenchon et même de N. Dupont-Aignan, d'autres optent plus modérément pour une augmentation de la prise en charge, voire pour la création d'une « mutuelle publique à petit prix » pour B. Hamon. Or, une augmentation des prises en charge par la Sécurité Sociale donne le plus souvent lieu à une levée de boucliers, à tort ou à raison, sous prétexte que cela creuse son déficit budgétaire, augmente les impôts.

Une alternative existe pourtant : les entreprises sont déjà beaucoup mises à contribution pour le financement de la santé : les charges patronales et les charges sociales sont reconnues comme les plus élevées d'Europe. Et depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016, les entreprises doivent obligatoirement proposer une complémentaire santé à leurs employés. Une troisième voie est pourtant possible : celui du chèque santé à l'image du chèque déjeuner ou du chèque-vacances.

En généralisant ces chèques santé, c'est gagnant-gagnant pour tout le monde : une fiscalité réduite et des salariés qui peuvent acquérir des équipements qu'ils sont en droit d'avoir. Par ailleurs, l'Etat a lui aussi tout à gagner à mettre sa pierre à l'édifice, en apportant de nouvelles solutions d'optimisation.

#### **b. Baisse de la TVA sur l'équipement optique**

L'équipement optique est indéniablement un produit de santé ; pourtant, ils sont taxés à 20%, comme un produit de consommation courante. C'est le coût le plus élevé pesant sur le prix de vente d'une paire de lunettes largement devant celui de la rémunération de l'opticien d'environ 3% sur le prix global. L'Etat doit agir dans le sens d'une réduction de la TVA à 5,5% qui s'applique notamment aux produits de santé. Les verres et les lentilles sont des dispositifs médicaux et la monture en est l'accessoire indissociable c'est donc pourquoi nous souhaitons que la TVA à 5,5% pèse sur l'intégralité de l'équipement optique tout comme cela est déjà fait pour les audioprothèses au titre d'équipements et services pour handicapés. C'est la seule manière de faire baisser le prix des lunettes sans nuire à leur qualité, le seul pas faisable dans l'optique d'une politique de l'offre.

L'autre option à même de baisser, de façon conséquente, le prix des équipements n'est en effet pas acceptable puisqu'il s'agit du low-cost ou du discount. Outre profiter des méthodes de production asiatiques et des abus communément admis, les lunettes low-cost participent à la naissance d'un cercle vicieux pour l'emploi et l'industrie Française : la filière de l'optique-lunetterie représente 50 000 emplois directs en France, pour la plupart non-délocalisables, et autant indirectement. Elle repose sur le savoir-faire lunetier du Jura et les capacités d'innovation de nombreuses startups. Sacrifier un artisanat d'excellence et la fine fleur de la French Tech sur l'autel d'une accessibilité approximative aux soins, voilà la promesse que nous fait le low-cost. La réduction – légitime – de la TVA est donc l'option la plus pertinente envisageable en matière de politique de l'offre.

#### **c. Lourdeurs administratives liés au tiers payant : opticiens et amétropes floués**

Une contribution par Eric Plat, Président-directeur général des opticiens Atol

La complexité et la lourdeur administrative auxquelles sont soumis les opticiens influent tout autant sur le prix que la TVA. Avec l'arrivée du tiers payant généralisé, leur charge de travail, si bien qu'aujourd'hui un opticien consacre 20% son temps de travail à de la gestion aux dépens du bien-voir, son cœur de métier. Tout ce temps passé sur le tiers-payant, sur les relations avec les centaines de complémentaires santé qui existent n'est fatalement pas consacré au client et à son bien voir. Une simplification des tâches administratives et des procédures de lien avec les complémentaires est nécessaire à l'instar de ce qui a été fait avec l'Assurance Maladie qui est un modèle du genre avec l'instauration de la carte SESAM, de la demande de remboursement et de la feuille de soins électroniques, véritables succès auprès de la profession.

De la même manière, le consommateur n'a que peu d'éléments pour saisir les tenants et aboutissants des remboursements auxquels il aspire. Ils ne savent pas à quoi ils ont droit, les contrats ne sont pas très clairs et les liens tissés entre réseaux de soins et opticiens sont bien souvent conflictuels. Ces opacités empêchent le plus souvent la possibilité pour le consommateur de faire un choix éclairé dans son parcours de soins. A la nécessité d'une simplification s'ajoute donc le besoin de clarification dans ces procédures.

Enfin, d'autres solutions existent au tiers-payant. Par exemple, une implication des banques dans la création d'un crédit de mutuelle santé. Grâce à celui-ci, le prélèvement suite à l'achat n'interviendra qu'une fois le remboursement reçu. Ce système permettrait de responsabiliser l'achat en optique en rendant sa valeur au prix de la prestation de chaque acteur. Transparence et retour à une concurrence loyale seraient alors de mise. L'instauration d'un système de traçabilité en coopération avec les banques, les opticiens et les organismes de complémentaires santé est donc nécessaire, ainsi qu'une nouvelle législation pour accompagner ce projet.

**Une nouvelle donne pour voir plus loin  
Pour un meilleur accès aux équipements optiques,  
Atol défend :**

- La création d'une source de financement alternative et défiscalisée pour les dépenses optiques, assumée par les entreprises en coopération avec les acteurs de la filière optique et avec l'Etat,
- La réduction du taux de TVA de 20% à 5,5% pour les équipements optiques
- Une simplification des procédures administratives encore amplifiées avec l'instauration récente du tiers-payant généralisé
- Une clarification dans la manière dont les contrats des OCAM sont régis
- La transparence dans des conditions imposées par les réseaux de soins aux opticiens
- Inciter les banques à proposer des solutions optimisées de gestion de paiements

La santé visuelle et le bien-voir pour tous sont devenus ces dernières années un enjeu de société. Que cela relève du domaine social avec l'accessibilité aux soins et aux professionnels de santé, de la santé publique avec la nécessité d'une prévention à grande échelle, ou bien d'économie avec l'impact du bien-voir sur la productivité des Français, de nombreux chantiers ont été oubliés et doivent être engagés dès cette année, au risque d'arriver trop tard.

Après des décennies d'une politique dépassée, il est grand temps de prendre conscience à tous les niveaux de notre société du rôle central que jouent nos yeux. Cette lourde responsabilité incombe avant tout au futur Président de la République qui, s'il s'oriente vers une profonde refonte de notre système de santé, devra faire face aux iries des uns et des autres et rester inflexible dans la conduite de la nouvelle donne pour voir plus loin.



